



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Yvelines

Mairie de Montalet le Bois

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté municipal n°2021-001

portant autorisation de stationnement d'un véhicule taxi
sur la commune de Montalet-le-Bois.

Le Maire de la commune de Montalet le Bois,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2213-2 ;

VU le code de la route ;

VU le code des transports ;

VU le décret n° 2017-236 du 24 février 2017 portant création de l'Observatoire national des transports publics particuliers de personnes, du Comité national des transports publics particuliers de personnes et des commissions locales des transports publics particuliers de personnes ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – M Abdelkader KOUIDER est autorisé à faire stationner un véhicule taxi sur la voie publique de la commune de Montalet le Bois.
Cette autorisation de stationnement porte le numéro 1.

Article 2 – Le véhicule autorisé sur cet emplacement de stationnement est le suivant : Véhicule de la marque RENAULT, modèle LAGUNA, dont le numéro d'immatriculation est DQ-545-VQ.

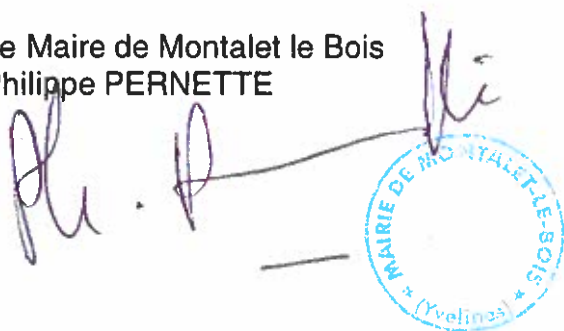
Article 3 – Toute modification intervenant dans l'exploitation du véhicule taxi devra être notifiée dans les meilleurs délais à l'autorité municipale.

Article 4 – La présente autorisation peut être suspendue ou retirée par l'autorité municipale après avis de la commission locale des transports publics particuliers de personnes, lorsque l'autorisation n'est pas exploitée de façon effective ou continue, ou en cas de violation grave ou répétée par son titulaire du contenu de cette autorisation ou de la réglementation applicable à la profession.

Article 6 – Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au titulaire de l'autorisation de stationnement et adressé en copie à la préfecture et à la brigade de gendarmerie concernée.

Fait à Montalet le Bois, le 07 janvier 2021

Le Maire de Montalet le Bois
Philippe PERNETTE

The image shows a handwritten signature in dark ink, which appears to be 'Ph. P.', followed by a horizontal line. To the right of the signature is a blue circular official stamp. The text within the stamp reads 'MAIRIE DE MONTALET-LE-BOIS' around the top inner edge and '(Yvelines)' at the bottom. There are small stars on either side of the word '(Yvelines)'.